

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 04 FEV. 2010

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

N° DF-1BPB-10-3118

*A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Affaires Financières*

Objet : Lancement de la procédure budgétaire - réunions techniques

P.J. : 11

La procédure budgétaire débutera par un cycle de réunions techniques, organisées par la direction du budget entre le 8 et le 19 février 2010, auxquelles seront conviés les directeurs des affaires financières et les responsables de programme.

Ces réunions poursuivront deux objectifs. Il s'agira, d'une part, de préparer l'élaboration des rapports annuels de performances 2009 et, d'autre part, de réaliser les premiers travaux nécessaires à la préparation du budget pluriannuel 2011-2013 et donc du projet de loi de finances pour 2011.

Ces réunions permettront, comme les années précédentes, d'analyser les résultats de l'exécution 2009 et les premières prévisions d'exécution pour 2010. Elles traiteront également de l'évolution tendancielle de la dépense sur la période 2011-2013. Cette discussion sera focalisée sur les dépenses à forts enjeux, et se prêtant bien, par nature, à l'exercice de détermination des tendancielles (dépenses dites de guichet notamment). Les travaux habituels sur les échéanciers de crédits de paiement (CP) et sur les contrats de plan/projet État – régions viendront nourrir la discussion sur les tendancielles.

Les sujets nouveaux inscrits à l'ordre du jour des réunions techniques 2010, s'ils sont en nombre limité, revêtent une importance particulière pour la bonne conduite de la procédure budgétaire.

J'attire tout d'abord votre attention sur le fait que c'est au moment des réunions techniques que seront recensées vos demandes d'évolution de la maquette budgétaire. Notre objectif est d'aboutir dans la mesure du possible à une stabilisation de la maquette budgétaire du budget pluriannuel 2011-2013 avant le début des conférences budgétaires, pour faciliter les discussions sur les plafonds du budget triennal. Par conséquent, aucune demande de changement de maquette qui aurait pu être anticipée ne sera prise en compte postérieurement aux réunions techniques.

Autres nouveautés de la procédure 2010, des points de l'ordre du jour seront consacrés au périmètre des fonctions « support » et aux pistes d'économies envisageables sur ce champ de dépense, aux suppressions de postes induites par la mise en œuvre de Chorus, et aux mesures RGPP arrivées à leur terme en fin d'année 2009.

Diffusion générale


Enfin, des travaux seront consacrés dès les réunions techniques aux opérateurs présentant les enjeux les plus forts pour votre ministère. Ces travaux doivent d'abord nous permettre de fiabiliser l'ensemble des informations budgétaires relatives aux opérateurs, conformément au souhait des parlementaires. Ces travaux viseront également à étudier les moyens de donner suite aux nouvelles règles de pilotage et de gestion des opérateurs annoncées le 3 décembre 2009 par le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Les annexes à la présente circulaire précisent les différents points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus. A ce stade de la procédure budgétaire, vous retiendrez les hypothèses macroéconomiques suivantes : inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) de 1,2% en 2010, 1,5% en 2011, puis 1,75% en 2012 et 2013, et croissance de 1,4% en 2010, puis 2,5% en 2011, 2012 et 2013.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques, notamment pour stabiliser avec eux la liste des unités de budgétisation dès le début de la procédure d'élaboration du budget triennal, pour déterminer la liste des dépenses qui feront l'objet d'une discussion sur les tendanciels, pour identifier les opérateurs qui seront examinés en réunions techniques et pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour des réunions.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels cinq jours avant la date de la réunion technique. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE